(F1753 10.-

CINQUIEME BATAILLON

DU REGIMENT DE QUEBEC.

ORDRE DE BATAILLON.

QUEBEC, JUIN, 185 .

AUSSITÔT le présent ordre reçu, chaque officier commandant une compagnie prendra, dans les temps et de la manière pourvus par le Statut Provincial, 9e Victoria, Chap. 28, les mesures convenables pour l'enrôlement de tous les Miliciens depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 59 ans inclusivement, qu'il désignera et classera conformément à la formule ou blanc qui accompagne le présent. En faisant l'enrôlement des Miliciens, chaque capitaine ou officier commandant une compagnie, devra être accompagné de ses subalternes ainsi que des sergents de sa compagnie. Le rôle ainsi fait, devra être transmis au Lieutenant-Colonel Commandant dans les huit jours après la parade.

Le Bataillion se compose de tous les Miliciens d'origine Franco-Canadienne, résidant dans les quartiers Champlain, St. Pierre et dans la partie du quartier St. Roch, comprise entre le quartier St. Pierre et la Rue Grant inclusivement.

Les officiers commandant les compagnies feront ordonner aux miliciens de s'assembler à six heures du matin, sur le quai de
en la Basse-Ville, pour qu'ils y soient exercés et passés en revue conformément à la loi. L'Adjudant fera former le Bataillon par colonnes ouvertes de compagnie : les rôles seront appelés à six heures et demie. Tous les autres officiers du Bataillion doivent aussi être présents à la parade.

Chaque Capitaine choisira quatre miliciens de sa compagnie capables de remplir les devoirs de sergens, et les recommandera au Lieutenant-Colonel Commandant.

LIMITES ET DIVISION DES COMPAGNIES.

1re. COMP.—Partie de la rue Champlain à partir de l'éboulis jusqu'à l'Hôtel de M. Giguère, au Cap-Blanc.
2e. COMP.—Rues Notre-Dame et Lamontagne.
3e. COMP.—Rues Sault-au-Matelot et St. Paul à partir de la rue St. Pierre jusqu'à la brasserie de Racey.
4e. COMP.—Rues St. Paul depuis la Brasserie de Racey jusqu'aux rues des Fossés et rues Henderson et Ramsey.
5e. COMP.—Rues Canoterie, St. Charles, Lacroix, Ancien chantier, St. Nicolas et St. Valier jusqu'à la rue Grant.
6e. COMP.—Rues des Prairies, Fleury, St. Marguerite, des Fossés et St. Joseph jusqu'à rue Grant.
7e. COMP.—Rues St. François, du Roi, de la Reine, (jusqu'à la rue Grant) Grant, St. Dominique et St. Roch.
8e. COMP.—Rue St. Pierre, St James, Arthur, St. Antoine, Dalhousie, quais et marchés, toute la partie au Nord-Est de la rue St. Pierre
9e. COMP.—Partie de la rue Champlain, depuis l'Hôtel de Giguère, Cap-Blanc, jusqu'à la Barrière.
10e. COMP.—Rues sous le Fort, Cul-de-Sac et partie de la rue Champlain depuis la rue La Montagne jusqu'à l'éboulie.

ETAT MAJOR.

Lt.-Colonel Commendant Charles Maxime DeFoy.
Majors Frs. Parant et Adolphe Larue.

Adjudant.....J. A. E. DeFoy,
Quartier Maître.....Ed. Fréchette,
Chirurgien.....P. Guille dit Tourangeau, M. D.
Asst. Chirurgien.....H. Blanchet. M. D.
Chapelain.....Revd. Edmond. Langevin.

Par ordre du Lieut.-Colonel Commandant,

Adjudant 5e Bat. Regt. Q. 185-0
1